



Déclaration liminaire de la FSU Dordogne

CTSD du 15 Mars 2019

Mesdames et messieurs les membres du comité,

Le projet de loi « transformation de la Fonction publique » n'est ni plus ni moins qu'un projet de destruction du statut d'une brutalité inouïe puisque ce sont les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984, qui sont piétinés, et avec eux la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « asservis ». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur. C'est aussi le **renoncement** à faire évoluer la Fonction Publique pour **garantir plus et mieux de services publics** aux usager-es sur tout le territoire.

Les éléments du statut attaqués sont tous des garanties pour les personnels et aussi pour les usagers qui ne seront plus protégés contre l'arbitraire et les clientélismes : paritarisme, moyens attribués aux instances, recours aux contractuels de façon massive, remise en cause des accords sur le temps de travail dans la fonction publique territoriale, possibilités de détachement vers le privé, introduction d'une rupture conventionnelle, mobilité imposée, etc...

En ce qui concerne le CTSD d'aujourd'hui, nous revenons sur la déclaration du ministre de l'Education Nationale qui disait le 26 mai 2017 : « *il n'y aura pas de Loi Blanquer, et j'en serai fier* » et qui affirmait « *il y aura des évolutions du système, elles ne seront pas verticales* ». En moins de deux ans, des réformes précipitées sont mises en œuvre : réforme du bac et des lycées, École de la confiance, réformes issues du livre écrit par le ministre et édité l'année avant sa prise de fonction. Pour la FSU, le dialogue social n'a pas eu lieu et les réformes actuelles reprennent les vieilles idées de la droite libérale, celles qui regardent les services publics par le filtre économique et comptable. Celles qui répondent à l'opposition syndicale et/ou sociale par la répression ou par la restriction. Celles qui proposent des réformes qui modifient les systèmes dans leurs structures, imposant ainsi une culture professionnelle qui renforce la concurrence et l'individualisme. Nous portons haut et fort notre opposition à ces choix qui dégradent les conditions de travail des agents de l'état et la qualité des services publics. Nous lui préférons un autre modèle, celui où les services publics sont un investissement pour les générations futures, un écosystème viable.

Pour la FSU, nous ne pouvons accepter, que dans un état de droit, il existe des restrictions de l'expression des fonctionnaires concepteurs comme le prévoit l'article un de la Loi.

Les différentes réformes engagées se font dans un contexte où les enseignants sont déjà en difficulté. Difficultés financières, car les salaires n'augmentent pas ; difficultés sémantiques, car leur métier a de moins en moins de sens pour eux ; difficultés d'images car les enseignants sont mal perçus par une partie de la population, mais surtout par les dirigeants, au point qu'ils ont créé une Loi s'appelant l'École de la confiance.

Les conditions de travail difficiles sont une raison pour que la FSU s'oppose à la modification de l'article 4 du décret d'août 2014 visant à instaurer une deuxième heure supplémentaire obligatoire. L'imposition de cette deuxième HSA ne permettra pas de compenser les pertes de pouvoir d'achat liées au gel du point d'indice depuis 2008. Et augmentera de fiat le temps de travail statutaire. Outre le fait que les heures supplémentaires sont sous-payées dans l'Éducation Nationale, celles-ci ne concernent que certains personnels du second degré, en ignorant d'autres. La FSU poursuivra sa campagne sur les salaires, le dégel du point d'indice et sa nécessaire revalorisation qui seule permettra un rattrapage pour tous les personnels. Rappelons ici, qu'une augmentation de 0.8% par an depuis 2008 serait équivalente à presque 10% d'augmentation de salaire sur l'année 2018...

La FSU dénonce la mise en place de la réforme du Lycée sans que les collègues n'aient pu anticiper les programmes qui viennent seulement de sortir. Les modalités d'examens sont, elles, encore inconnues. Les perspectives d'orientation des élèves sont floues... Même à bas bruit, la réforme du lycée commence à accomplir son œuvre de plan social qui se poursuivra à la rentrée 2020 avec sa montée au niveau terminale. Des suppressions de postes sont à prévoir et des réorganisations complètes de fonctionnement aussi. Au prétexte de l'autonomie des établissements, la réforme permet la casse de certains enseignements. Les enseignements facultatifs sont les premières victimes de ces baisses de moyens, qu'ils soient généraux ou technologiques. Pour les secondes, elles permettent une ouverture artistique et culturelle. Les absences de financement ou les arrangements permis par le système des heures de marge touchent aussi les personnels dont les conditions de travail vont se dégrader.

La FSU dénonce les arrangements des chefs d'établissements, IA-DASEN et recteur avec la réforme. Proposer les enseignements de spécialités, mais ne pas pouvoir les ouvrir sous prétexte d'un manque de moyen ou que cela provoquerait trop de situations à gérer, n'est pas le sens d'une réforme qui se veut ambitieuse. Mais comme à chaque réforme, l'ambition cachée se dévoilent et c'est bien celle de la diminution des moyens, encore une fois, qui se fait jour.

La mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle est calquée sur les mêmes intentions. Elle inquiète fortement notre organisation tout comme nos collègues. Alors que le ministre avait annoncé dans les médias que la formation professionnelle serait une de ses priorités, que c'était une voie d'excellence, on ne peut que constater aujourd'hui qu'il s'agit seulement d'effet d'annonce et d'éléments de langage pour communicants. Cette réforme diminue de 4.5h par semaine les enseignements donnés aux élèves de LP, elle réduit drastiquement les heures d'enseignement général et impose des heures de co-intervention. La généralisation des regroupements de sections entières de première année de CAP ou de seconde de Bac Pro pour faire des économies budgétaires va à l'encontre du discours ministériel. Une fois de plus, les personnels et les élèves vont payer le prix fort d'une réforme injuste et précipitée. Le ministre donne moins à ceux qui en ont le plus besoin. Nous sommes là sur une bataille idéologique : à la FSU nous souhaitons qu'un maximum d'enfants puisse profiter d'un maximum de connaissance le plus tard possible afin de faire de chacun des élèves, des citoyens éclairés.

La Loi « pour l'école de la confiance » nous interpelle, ainsi que la profession. En tant que pédagogue, la FSU dénonce l'article 6 car sa mise en œuvre est incongrue. Comment l'article 6 peut-il exister de façon raisonnable lorsque l'on est pédagogue ? En effet, est-il pertinent de mettre dans une même structure des enfants de 8-9 ans et des enfants de 15-16 ans ? L'article 9 propose la mise en place d'une commission évaluant l'école, par ceux qui font les choix pour l'école. La FSU, demande que cette évaluation soit restituée aux mains d'organismes indépendants. Les articles 10 et 12 remanient les cartes de la formation. Nous sommes tous d'accord sur le fait que la formation doit évoluer, cependant les préconisations ministérielles d'employer le vivier des étudiants reviendrait à exploiter ces dernier, afin de pallier à la pénurie de professionnel titulaires et confirmés.

Nous évoquons plus haut l'idéologie qui guide l'actuel gouvernement aux dépends des apprentissages. Les mesures instituant le drapeau français et le drapeau européen, ainsi que la Marseillaise sur le mur de nos écoles sont de cet ordre.

Comment peut-on regarder les choix locaux après un tel constat ? Nous allons le faire car nos organisations syndicales sont respectueuses des droits qui leurs sont accordés et du devoir d'exemplarité qu'elles ont envers la majorité des collègues qui les ont élus. Tour à tour, nous interviendrons sur des éléments techniques chiffrés qui nous manquent ou que nous avons besoin d'éclaircir.

Les modifications faites dans cette instances, ne donnerons pas satisfaction car les problèmes sont politiques, c'est pourquoi la FSU appelle à une large mobilisation les 19 et 30 mars.

Nous vous remercions

s d'avoir accepté notre expert au sujet du mouvement du 1^{er} degré car l'enjeu de tel changement doit pouvoir être appréhendé par tous en ayant pu débattre, même si, là aussi, un vrai dialogue social aurait dû éviter le débat en instance.

Pour tout cela, nous rappelons que les fonctionnaires ont encore le droit de contester, de manifester et de proposer à leur hiérarchie des contre-projets.

La FSU s'y engage sur le terrain, le 19 auprès des salariés du privé, du 25 au 29 mars sur la formation, et le 30 au sujet de la Loi sur l'école de la confiance.

Pour la délégation FSU